



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte
Fédération des médecins suisses
Federazione dei medici svizzeri
Swiss Medical Association



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI



Medizinaltarif-Kommission UVG
Commission des tarifs médicaux LAA
Commissione delle tariffe mediche LAINF

Communiqué de presse

Berne, le 13 mars 2015

Première pierre de la nouvelle structure tarifaire nationale: curafutura, FMH, H+ et CTM fondent la société «TARMED Suisse SA»

La société «TARMED Suisse SA» a été fondée aujourd’hui à Berne. Son rôle est de poursuivre le développement et d’actualiser la structure tarifaire TARMED pour les traitements médicaux ambulatoires dans les cabinets et les hôpitaux. La structure révisée doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

En fondant la société «TARMED Suisse SA», les quatre partenaires tarifaires – curafutura, FMH, H+ et CTM – créent au niveau organisationnel les conditions d’une révision complète et d’une poursuite du développement de TARMED, le tarif des prestations médicales ambulatoires en cabinet et à l’hôpital. L’objectif de la nouvelle organisation consiste à mettre en place une tarification professionnelle avec un bureau tarifaire autonome. Sur mandat des partenaires, «TARMED Suisse SA» assurera le suivi de la structure et l’adaptera en continu aux évolutions médicales et économiques. La société dispose des compétences nécessaires pour tenir à jour le tarif et actualiser les bases de calcul. Cette démarche professionnelle ouvre la voie à de nouvelles structures tarifaires appropriées, qui respectent les critères économiques et correspondent à l’activité médicale.

Les partenaires contractuels revendiquent la séparation entre prix et structure. Cela signifie que «TARMED Suisse SA» se limitera à élaborer et à poursuivre le développement d’une structure tarifaire qui reflète l’activité, recense les prestations médicales et les évalue sous forme de points. Les valeurs du point, qui détermineront le montant de la rémunération d’une prestation, continueront d’être négociées entre les fournisseurs de prestations et les assureurs.

La séparation stricte entre les travaux menés sur la structure et les négociations des prix doit permettre de surmonter le blocage déjà ancien de l’évolution de TARMED. Une structure appropriée et adaptée aux règles de l’économie est aussi bien dans l’intérêt des partenaires tarifaires nationaux que dans celui des patients et des payeurs de primes.



Dans le cadre de la révision globale de TARMED, les cofondateurs s'efforceront en outre de simplifier la structure afin de rendre la facturation plus transparente et compréhensible. La structure tarifaire TARMED révisée doit être prête pour la fin 2015, avant d'être soumise au Conseil fédéral pour approbation et d'entrer en vigueur début 2017.

L'assemblée de fondation de «TARMED Suisse SA» a élu Walter Bosshard en tant que président externe. Le conseil d'administration est en outre composé paritairement de représentants des secteurs des fournisseurs de prestations et des assureurs.

«TARMED Suisse SA» regroupe la Fédération des médecins suisses FMH, l'association des hôpitaux H+, l'association d'assureurs curafutura ainsi que la Commission des tarifs médicaux CTM, réunissant les assureurs accidents, auxquels sont également rattachées l'assurance militaire et l'assurance invalidité.

Les membres fondateurs sont ouverts à la négociation avec d'autres partenaires tarifaires pour conclure des conventions d'utilisation de la structure révisée ou pour intégrer d'autres associations d'assureurs à «TARMED Suisse SA».

Contact pour les médias:

Walter Bosshard, président du conseil d'administration

Téléphone: +41 41 220 01 11

Mobile: +41 79 784 88 89

E-mail: geschaeftsstelle@tarmed.ch